



MINISTRE DES AFFAIRES DE
LA COMMUNAUTE EST AFRICAINE,
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA CULTURE

CABINET DU MINISTRE

Réf : 1701/ /CM/2023

**DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE
AYANT LA JEUNESSE DANS SES ATTRIBUTIONS A L'OCCASION DE
LA CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DE LA
JEUNESSE, EDITION 2023.**

1. A l'entame de mon propos, je souhaite à tous les jeunes burundais une bonne Journée Internationale de la Jeunesse.
2. Le 12 août de chaque année, le Burundi se joint au monde entier pour célébrer la Journée Internationale de la Jeunesse. Le Burundi se joindra donc, ce 12 août 2023, au Chef lieu de la Province Karusi, aux autres nations du monde entier pour célébrer officiellement cette journée.
3. Le 17 décembre 1999, dans sa résolution A/RES/54/120, l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé la recommandation de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse (Lisbonne, 8-12 août 1998) visant à faire du 12 août la Journée internationale de la jeunesse afin d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les problèmes de la jeunesse et célébrer le potentiel des jeunes en tant que partenaires dans la société.
4. A l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la Jeunesse, le thème international retenu pour cette année est : « **Promouvoir les Compétences Vertes pour les Jeunes: Vers Un Monde Durable.** »

5. Au Burundi, cette journée sera célébrée sous le thème national suivant : « **RWARUKA DUSHIGIKIZE IBIKORWA UTWIGORO TWA RETA DUTSIMBATAZE AMAHORO N'UMUTEKANO VYO N KINGI Y'ITERAMBERE RIRAMA .**»
6. L'objectif global de cette journée, qui sera célébrée sur base du domaine prioritaire « l'emploi », est de sensibiliser les jeunes en général et les jeunes femmes et jeunes filles en particulier à la création d'emploi, à la capitalisation de la paix, à l'apprentissage, au développement économique, etc.
7. Le Burundi, un Etat-partie à la résolution 2250 et à la Charte Africaine de la jeunesse, est caractérisé par une population essentiellement jeune, dense et en pleine croissance. Les jeunes représentent une importante majorité de la population totale. Selon le recensement général de la population et de l'habitat effectué en 2008, les jeunes représentent 66% de la population Burundaise. Il est donc indispensable d'associer activement la jeunesse dans le processus de la protection de l'environnement, de la création de l'emploi, de la lutte contre l'analphabétisme et de la malnutrition, etc.
8. Etant donné que la jeunesse figure parmi les 6 priorités du Gouvernement, le Burundi a pris l'engagement de soutenir et d'encourager la jeunesse dans l'élaboration et l'exécution des projets et programmes de développement à travers l'entrepreneuriat, la création des entreprises et surtout à saisir les opportunités mises à leur disposition notamment la Banque d'Investissement pour Jeunes (BIJE), et le Programme d'Autonomisation Economique et d'Emploi des Jeunes (PAEEJ) et d'autres initiatives du Gouvernement en créant des projets bancables et d'auto développement afin que le Burundi puisse atteindre la Vision d'un Burundi émergent en 2040 et Pays développé en 2060.
9. Pour terminer, le Ministère ayant la jeunesse dans ses attributions invite la jeunesse burundaise à créer leurs propres emplois en protégeant l'Environnement, à sauvegarder la Paix et la Sécurité, source du Développement Durable.

**VIVE LA JEUNESSE BURUNDAISE;
VIVE LA PAIX, LA SECURITE ET LE DEVELOPPEMENT ;
VIVE LE BURUNDI**

JE VOUS REMERCIE QUE DIEU VOUS BENISSE.

BUJUMBURA, LE 10 SEPTEMBRE 2023.